

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2025-13

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté complétant le cahier des charges applicable aux entreprises d'assurance pour la prise en charge partielle des primes et cotisations d'assurance récolte 2025 et pour l'indemnisation des pertes de récolte 2025 fondée sur la solidarité nationale (chapitre II) ;

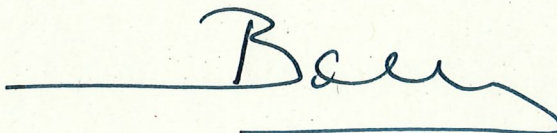
En ayant délibéré lors de sa séance du 20 mars 2025,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté.

Fait le 20 mars 2025.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bories', is written over a horizontal line.

Christophe BORIES